

DÉLIBÉRATION N°2021-22_061
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 3 mars 2022

7. AVIS sur les demandes d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, mention Urgences.

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 16 Membres représentés : 11 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les demandes d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, mention Urgences.

Besançon, le 4 mars 2022

La présidente de l'Université de Franche-Comté,


Marie-Christine WORONOFF



Annexe / Pièce jointe :

- Dossier-accreditation_DE_IPA_



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION
A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
Mention «Urgences»

I - UNIVERSITES ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE	2
II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION	3
III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE	3
IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE	4
V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION.....	4
VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	5
VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE	5
VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	6
1. Modalités d'organisation	6
2. Unités d'enseignements.....	6
3. Mention Urgences	8
IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR	11
X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS.....	11
XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES.....	12
XII - AVIS DES INSTANCES	12

I - UNIVERSITES ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Université de Franche Comté (UFC), UFR sciences de santé

L'Université de Franche Comté (UFC), UFR Sciences de la santé propose de développer la nouvelle mention « Urgences » pour l'année 2022-2023.

Cette demande s'appuie sur l'expérience acquise lors de la mise en place de la formation IPA au cours de l'année universitaire 2018-2019 date à laquelle l'UFR Sciences de la Santé de Franche-Comté a été accréditée pour le diplôme d'état d'infirmière de pratique avancée (DE IPA).

Ce cursus s'appuiera sur l'UFR Sciences de la santé de Besançon et sur le CHU de Besançon, structure hospitalo-universitaire associée. Le CHU de Besançon dispose d'équipes d'urgences adultes pré-hospitalières et intra hospitalières (SMUR [Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation], SAMU et CRRA15 [centre de réception et de réponse aux appels "15], et SAU [Service d'accueil des Urgences]), d'urgences pédiatriques et d'urgences traumatologiques. Ce large panel d'équipes permet de considérer et d'accéder à la spécificité des soins de chaque champ d'intervention. Ces équipes sont investies dans l'enseignement des urgences au sein de l'UFR santé de l'UFC, des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) partenaires de l'université, mais également au sein du Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence 25 (CESU).

L'UFR Sciences de la santé de Besançon propose déjà une offre de formation en médecine d'urgence avec le DES de médecine d'Urgence, mais également de 3 DIU de médecine d'urgence (DIU de médecine d'urgences vitales, DIU d'échographie Clinique en médecine d'Urgence, DIU infirmier de médecine d'Urgences).

Sur le plan administratif, la formation sera intégrée au sein du pôle Licences Pro et Masters de l'UFR Sciences de la Santé, disposant d'un poste en scolarité dédié aux IPA. Les locaux des campus santé de l'UFC seront mis à disposition des équipes enseignantes.

La coordination de la mention «Urgences » sera assurée par le professeur Thibaut Desmettre (UFC).

Il est chargé de réunir les équipes pédagogiques constituées autour de responsables des UEs pour le suivi pédagogique. Il assure avec des représentants de l'équipe pédagogique, le recrutement et la sélection des étudiants de la mention, met en place avec les gestionnaires administratifs l'emploi du temps et le suivi des étudiants. Le suivi des formations tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique (en particulier les liens entre la première et la deuxième année de formation) est assuré par le bureau qui est constitué des responsables de la coordination de la première année, des responsables de la coordination des mentions et des responsables administratifs des départements de master.

Le bureau est réuni régulièrement, au moins une fois par semestre et plus si besoin.

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Université de Franche Comté (UFC), UFR Sciences de la santé

La gouvernance de l'UFC est constituée d'un Conseil d'Administration, d'une Commission de la formation et de la vie universitaire - CFVU.

L'UFR Sciences de la santé comporte un conseil de gestion et un Département de Soins Infirmiers pour la gestion des formations.

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Le diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée est une formation diplômante, qui confère le grade de Master, et vise à former des praticiens en santé afin qu'ils acquièrent des connaissances théoriques, un savoir-faire relatif aux prises de décisions complexes et des compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de leur profession.

Ce diplôme existe depuis 4 ans, et regroupe aujourd'hui 4 domaines d'intervention/mentions :

- Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Oncologie et hémato-oncologie
- Psychiatrie et santé mentale

En 2019, dans un contexte particulier de tensions auxquelles étaient confrontées les structures de médecine d'urgence, un travail de réflexion sur la refondation des urgences aboutit à un rapport « Pour un pacte de refondation des urgences » et à plusieurs recommandations fortes. La recommandation n°17 de ce rapport appelle à « Créer des infirmiers de pratique avancée aux urgences et à terme dans l'ensemble des activités de la médecine d'urgence ». Ce nouveau domaine d'intervention sera ouvert aux infirmiers souhaitant exercer en pratique avancée en urgences (structures d'urgences, SMUR et ou SAMU). Il participera à améliorer l'accès aux soins, et la qualité des parcours des patients, mais devrait permettre également de renforcer et reconnaître les compétences des professionnels infirmiers des urgences. En synthèse, ils seront formés à exercer dans l'ensemble des champs de la médecine d'urgence, du pré hospitalier (SAMU/SMUR) aux structures d'urgences (adultes et pédiatriques). Cet exercice sera mené en autonomie, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, IDE, aides-soignants etc.), dans un établissement de santé avec une structure d'urgence, un SMUR ou un SAMU

Parcours de formation

Le parcours de formation de la mention « Urgences » s'intègre au cycle complet existant, composé de quatre semestres. Celui-ci comprend une première année commune et une deuxième année avec plusieurs mentions, dont la mention « Urgences » faisant l'objet de la présente demande. La première année de la mention Pratiques Avancées du Diplôme d'État permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs (première année ou DE1 S1- première année ou DE1 S2)

- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de la mention « Urgences » dans le DE en pratique avancée. Mais d'autres voies d'orientation en fin de la deuxième année peuvent également être envisagées. La deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine d'intervention. Elle se décline en deux semestres DE2 S3 et DE2 S4. Le S3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes de diagnostic, des traitements qui permettront le transfert de compétences). Les UE transversales (Recherche et Anglais) sont mutualisées avec les autres domaines d'intervention, ce qui permet de se focaliser sur le développement et la consolidation des UE « Bases fondamentales » ; « Clinique » et « Parcours de Santé ». La mention « Urgences » s'appuie sur l'investissement des équipes de SU dans le développement des référentiels de compétence et de formation de cette mention auprès des ministères de tutelle (Ministère de la Santé et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Elle s'appuie également sur l'expérience des autres mentions enseignées au sein de nos universités, en particulier pour l'UE « Parcours de Santé » dont une part des enseignements pourraient être mutualisés avec ceux de la mention « Polypathologies ». Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoirs agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de diplôme. Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Le nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année est fixé entre 10 à 15 maximum par mention en deuxième année à partir de la rentrée 2022. Ce dimensionnement des effectifs pour les mentions tient compte du potentiel régional en terrains de stage et permet d'entretenir une dynamique de groupe positive entre les étudiants tout en assurant une qualité d'encadrement.

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

L'ensemble des moyens, humains, matériels et de locaux, est mutualisé dans la phase d'implantation concernant le personnel enseignant. Un secrétariat au sein du service scolarité est dédié à la formation IPA.

Par ailleurs, l'université met à disposition des étudiants :

- l'accès à l'ENT, à la plateforme MOODLE et à l'intégralité des ressources documentaires,

- l'accès à l'intégralité des services de vie étudiante : Campus Sport, soutien du bureau de la vie étudiante, vie culturelle ...
- l'accès à l'ensemble de l'offre d'UE libres de l'UFC et de l'UB

L'UFR Sciences de la santé (UFC) donne accès à ses plateformes de simulation et à la coordination des différentes plateformes situées dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers, coordonné au sein d'un GCS en Soins Infirmiers.

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Université de Franche Comté (UFC), UFR Sciences de la santé

L'équipe pédagogique est coordonnée par le Pr Vuillier pour le versant universitaire en lien avec des directrices d'IFSI, Mesdames Balland-Masson, Meyer et Rey pour le versant soins infirmiers.

Le référent universitaire urgentiste est le Pr Thibaut Desmettre, professeur de médecine d'urgence (48-05)

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Université de Franche Comté (UFC), UFR Sciences de la santé

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants universitaires et de cadres formateurs en sciences infirmières des différents instituts. Chacune des 4 mentions déjà existantes est coordonnée par un binôme constitué d'un enseignant chercheur universitaire et d'un cadre de santé formateur en sciences infirmières. Un binôme constitué sur le même principe est responsable de l'UE stages en coordination avec les référents d'année et / ou de mention, permettant d'encadrer les étudiants dans les stages.

Six binômes, constitués chacun d'un référent universitaire et d'un référent formateur en soins infirmiers ou d'un cadre de santé, sont chargés d'organiser les semestre 1, semestre 2 et chacune des mentions de la deuxième année (tableau).

Liste des publications et curriculum vitae des référents universitaires de la mention (Annexe 1)

Un conseil pédagogique est créé et est constitué du responsable universitaire de la formation, des formateurs référents des instituts, des responsables de semestre et des représentants des étudiants. Les jurys chargés de la validation des stages sont désignés par le président de l'université. La validation du stage du deuxième semestre est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable de stage et du tuteur de stage au vu du rapport de stage et

de l'évaluation du maître de stage. La validation du stage du quatrième semestre est prononcée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

La formation est adossée à des équipes de recherche auxquelles sont affiliés les responsables de semestre et de mention, à savoir :

- UMR 6249 CNRS Laboratoire chrono-environnement
- UMR 1098 INSERM - EFS Interactions hôte-greffon-tumeur et ingénierie cellulaire et tissulaire
- EA 481 Laboratoire de neurosciences : intégratives et cliniques
- EA 4266 Agents pathogènes et inflammation (API)

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

En première année, l'UFC assure le programme du tronc commun de formation au sein de l'UFR Sciences de la santé. En deuxième année, la mention Urgences sera enseignée dans un programme spécifique développé par l'UFR santé de l'UFC.

1. Modalités d'organisation

Pour certaines UE, les enseignements sont mutualisés :

- **Avec d'autres formations de santé :**

L'organisation de l'ensemble des **cours magistraux** s'appuiera sur le principe de la mutualisation avec d'autres types de formation appartenant aux deux UFR Santé (UFC), à d'autres UFR ou encore à d'autres établissements. Une grande partie des **enseignements dirigés** sera organisée autour de séances de simulation organisées au laboratoire de simulation des UFR Santé ainsi qu'au sein des IFSI.

- **Avec des formations d'autres UFR :**

- Initiation à la recherche et techniques biomédicales avec l'Institut Supérieur d'ingénieur de Franche-Comté (ISIFC).

- **Avec des formations d'autres établissements :**

- IFPS formation des cadres, IAD/IBOD de l'institut de formation des professionnels de santé du CHU de Besançon.

2. Unités d'enseignements

- **UE Clinique IPA1 (Pr Besch)**

Les enseignements de l'UE clinique sont organisés au premier (15 ECTS) et deuxième semestres (6 ECTS) de la formation.

Les cours magistraux seront mutualisés en grande partie avec ceux consacrés à la sémiologie générale en DFGSM2 et DFGSM3. Les enseignements dirigés sont complétés autour de séances basées sur des scénarios de simulation.

- **UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie IPA1 (Pr Aubry) : 3 ECTS**

Les enseignements de l'UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie sont organisés au deuxième semestre de la formation.

- **UE Méthodes de travail IPA1 (Dr Cavalli)**

Les enseignements de l'UE Méthodes de travail sont organisés au premier semestre (3 ECTS) de la formation. Pour permettre l'acquisition des compétences numériques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée, les cours magistraux seront mutualisés avec les UE C2I-PIX.

- **UE Santé publique IPA1 (Dr Desmaret)**

Les enseignements de l'UE Santé publique sont organisés au deuxième semestre (6 ECTS) de la formation. Les cours magistraux seront mutualisés avec ceux des étudiants en pharmacie du DFGSP3. Les étudiants participeront à l'université d'été en santé publique qui se tient fin juin et début juillet.

- **UE Recherche IPA1, IPA2 (Mme Chassagne)**

Les enseignements de l'UE Recherche sont organisés au deuxième, troisième et quatrième semestres de la formation. Les cours magistraux seront mutualisés avec ceux de la formation des cadres de soins, des IBODE et IADE de l'IFPS de Besançon ainsi qu'avec l'Institut Supérieur de l'Ingénieur de Franche-Comté (SIFIC).

- **UE langue vivante IPA1, IPA2 (Mme Martin)**

Les enseignements de l'UE Langue vivante sont organisés aux premier (3 ECTS) et troisième semestres (3 ECTS) de la formation. Ils seront intégrés aux enseignements de l'anglais en médecine et pharmacie.

- **UE Spécifique selon les mentions :**

Au sein des mentions, les enseignements spécifiques en S3 sont mutualisés pour partie avec les DFASM 1^{ère} et 2^{ème} année.

3. Mention Urgences

- UE Bases fondamentales (6 ECTS, 150 heures)

Objectifs :

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- Appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières

Contenus proposés :

- Enseignement en e-learning
- Enseignements magistraux : Mutualisation avec les enseignements consacrés à la psychiatrie de l'UE Système Neurosensoriel et Psychiatrie DFGSM3

- UE Clinique (14 ECTS, 350 heures)

Cet enseignement est destiné à :

- analyser la sémiologie clinique et paraclinique des motifs et des pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- apprécier le degré d'urgence ;
- intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement ;
- distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications ;
- anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules ;
- proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient ;
- identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgence ;
- choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

Contenus proposés :

- Enseignements magistraux : Mutualisation avec les enseignements consacrés à la médecine d'urgence de l'UE 11
- Travaux pratiques : Mutualisation avec les enseignements du DES de médecine d'urgence
- Simulation : Mutualisation avec les enseignements du DES de médecine d'urgence

- UE Parcours de Santé (4 ECTS, 100 heures)

Cet enseignement est destiné à :

- Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires l'Infirmier en pratique avancée sera en mesure :
 - de participer à leurs conceptions
 - de participer à la mise en œuvre de ces parcours
 - d'évaluer les parcours de soins
 - d'orienter les patients dans ces parcours
 - de coordonner les parcours des patients
- Développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville hôpital
- Assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise.

- UE Mémoire (6 ECTS, 150 heures)

Objectifs :

- Construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.

Contenus proposés :

- Analyse des pratiques
- Formation à la recherche bibliographique : Mutualisation avec les enseignements du DES de médecine d'urgence

- UE Stage (24 ECTS, 600 heures) – carnet de stage

Les stages cliniques seront réalisés dans toutes les structures sanitaires liées par convention avec l'UFR Santé (UFC) et l'UFR sciences en santé (UB), avec la collaboration de chaque coordonnateur général des soins de ces structures. Les lieux de stages sont accrédités sur projet pédagogique par le comité de pilotage de la formation.

Listes des terrains de stages et des maîtres de stages en cours d'agrément :

- Services agréés de médecine d'urgence au niveau du DES de médecine d'urgence

Maitres de stages : binômes cadre de santé - médecin.

Tous les stages font l'objet d'une convention entre l'UFR Santé, l'établissement d'accueil et l'apprenant. Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires. Des séances régulières d'analyse des pratiques seront réalisées soit sur le terrain, soit à l'UFR Santé à raison de 3 séances par stage (1 avant le stage, 1 pendant le stage, 1 en fin de stage). Un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage.

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

- Objectifs :
 - Mise en pratique des compétences
 - Acquisition progressive d'une autonomie
- Contenus proposés :
 - Suivi de patients (conduite d'entretien, réalisation d'anamnèse et d'examen clinique)
 - Prescription d'examens biologiques en lien avec les situations de médecine d'urgence rencontrées
 - Participation à la formation des pairs au sein de la structure d'accueil
- La recherche des stages :

Les apprenants adressent une proposition de stage dans la liste accréditée. Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste. Tous les stages font l'objet d'une convention entre chaque établissement de formation, l'établissement d'accueil et l'apprenant. Les lieux de stages sont accrédités sur projet pédagogique par le bureau de pilotage de la formation. L'agrément des stages répondra aux conditions suivantes : Désignation des responsables dans la structure d'accueil : un maître de stage (médecin) et un tuteur infirmier expérimenté (titulaire d'un master), impliqués dans la formation du stagiaire dans la structure d'accueil pour assurer le suivi du stage et évaluer le stagiaire sur les actions menées dans la structure. Engagement de respecter les objectifs prévus dans l'annexe II et intégration des objectifs personnels du stagiaire validés par les responsables de la formation. La signature d'une convention de stage signée entre l'Université, le responsable pédagogique et la structure d'accueil du stagiaire. Le suivi sera également assuré par un enseignant de l'équipe pédagogique. L'évaluation sera réalisée en regard avec le référentiel d'activité et de compétence du décret d'IPA. Un porto-folio/carnet de stage (ecarnet, UPEC) a été conçu pour répondre au référentiel d'activité et de compétence du décret d'IPA et sera rempli

par l'étudiant IPA et le maître de stage et servira de base à l'évaluation. La validation des stages doit être obtenue pour valider la deuxième année du DE. La liste des terrains de stage et des maîtres de stages agréés sera présentée au comité pédagogique.

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR

Chaque étudiant bénéficiera d'un référent pédagogique issu de l'équipe pédagogique. Un bilan de positionnement est prévu en début de chaque semestre. Nous inviterons d'anciens étudiants à venir échanger avec les étudiants de 1ère année afin de décrire leur pratique au quotidien pour aider au choix de l'option. Une mi-soutenance sera organisée au cours de la 2ème année au bout de 2 mois de stage pour évaluer et éventuellement réorienter l'avancée des acquis des étudiants dans le cadre du stage et l'avancée du projet de mémoire.

Par ailleurs, l'UFC a déployé l'outil PEC (Portefeuille d'Expérience et de Compétences), piloté par le service Orientation Stage Emploi (OSE), qui permet aux étudiants d'avoir une approche réflexive sur les compétences développées. Le service OSE forme les enseignants à utiliser cet outil dans leurs formations.

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Depuis 2014, l'UFC a déployé l'outil EVAMAINE (développé par l'université du Maine) sur l'ENT pour l'évaluation des formations ainsi que pour l'évaluation des enseignements.

Une charte d'évaluation des formations et des enseignements a été votée en CFVU du 20 mai 2014.

Cet outil permet à chaque responsable de formation et d'unité d'enseignement de créer son propre questionnaire, sur la base de modèles élaborés à l'UFC. L'évaluation des enseignements par les étudiants est un élément essentiel de la **démarche d'assurance qualité et d'amélioration continue des formations**. Cette démarche est en phase de déploiement à toutes les formations de l'UFC. L'UFC a élaboré, en 2015, son propre référentiel d'évaluation des formations, qui a été utilisé pour l'évaluation externe des formations par l'HCERES dans le cadre de la préparation à l'accréditation 2017-2021.

L'organe central d'amélioration continue est le **conseil de perfectionnement**, composé de membres de l'équipe pédagogique, de professionnel, d'étudiants et, à terme, d'anciens diplômés de la formation. Un cahier des charges relatif à la mise en œuvre des conseils de perfectionnement, et précisant leurs missions, a été voté en CFVU le 20 juin 2017 (en annexe).

Le conseil de perfectionnement s'appuie notamment sur les retours d'évaluation par les étudiants pour faire évoluer la formation.

Par ailleurs, l'UFR santé (UFC) utilise très régulièrement un système de questionnaires à destination des étudiants. Cette démarche a été entreprise depuis 2017 par l'UFR Santé pour toutes les UE du Master1 Santé et sera étendue à cette formation. Cette pratique d'évaluation des enseignements via des questionnaires anonymes concerne également la formation en soins infirmiers, les stages de médecine du 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle. L'analyse de ses données est présentée en commissions pédagogiques afin d'opérer si besoin un ajustement des méthodes d'enseignement.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Sur le plan régional, un partenariat sera mis en place avec les facultés de Médecine de UFC et UB. Les doyens, les Pr Moulin (UFC) et Pr Ménadier (UB) s'engagent *pour développer une offre commune de formation d'infirmier de pratique avancée mention « Urgences » de haut niveau* avec mutualisation des forces d'enseignements d'encadrement des 2 universités.

XII - AVIS DES INSTANCES

- Avis du conseil de gestion de l'UFR Santé le 31 janvier 2022 :
- Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique :
- Avis du conseil d'administration :